



Demande de révision de pension alimentaire

Par **bambou66**, le **17/11/2012 à 08:16**

Divorcée depuis 1999, avec la garde de ma fille née le 15/06/1995 et une pension de 334€, modification pour garde alternée en 2006, pension minorée à 230€ (actuellement 261€), depuis avril 2012, il n'y a plus de garde alternée, puisque ma fille ne va chez son père que très occasionnellement, je voudrais savoir s'il est légitime de demander de réviser la pension à environ 400€ compte tenu du fait qu'il ne participe plus non plus pour moitié aux activités extra scolaires (le Bafa cette année de 760€ par ex)...dans l'attente d'une réponse de votre part, merci beaucoup

Par **cocotte1003**, le **18/11/2012 à 13:59**

Bonjour, effectivement vous pouvez demander une augmentation de pension puisque vous avez plus votre fille. Il est conseillé de démontrer que c'est le père qui ne souhaite plus prendre son enfant régulièrement. Que le père ne participe pas aux frais extra-scolaires est normal si cela ne lui est pas demandé dans le dernier jugement. Vous ne pouvez pas réclamer au père une participation pour le paiement du bafa que vous avez décidé de financer. Cordialement

Par **bambou66**, le **19/11/2012 à 07:25**

Merci de votre réponse, pour les activités extra scolaires c'est stipulé qu'il doit participer pour moitié dans le jugement, quant à prouver qu'il ne souhaite plus la prendre, c'est pas facile, mais là, ça faisait juste 3 semaines qu'il ne lui avait pas téléphoné...rnSincèrement